

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à douze heures, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, à Bourges (Cher) 8 rue Maurice Roy, sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque membre adhérent a été convoqué par voie électronique date du 13 mai 2024.

L'assemblée est présidée par M. VADROT Jean-Paul en sa qualité de Président.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux membres de l'association, ils ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et l'association a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance pour ceux qui étaient présents. Le président constate que 42 entreprises comptabilisant 52 voix sont présentes ou représentées (Cf annexe pour le détail des voix). Monsieur Bruno MONTAIGNE, administrateur a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activités 2023 et perspectives 2024
2. Approbation des comptes annuels 2023
3. Approbation des conventions réglementées
4. Affectation du résultat 2023



1. Rapport d'activités 2023 et perspectives 2024

Le contexte des services de santé interentreprises est très impacté par la mise en œuvre des nouvelles réglementations suite à la réforme de santé au travail de 2021 dont certains textes sont toujours attendus. Ainsi, a été présenté en premier lieu le réseau Présanse auquel appartient l'APST18. Les orientations du réseau sont présentées pour éclairer l'assemblée générale sur les enjeux nationaux, régionaux et locaux de la santé au travail.

Les 8 orientations concernent :

- Le développement de l'offre sociale lisible et cohérente pour les adhérents et les salariés sur tout le territoire.
- L'accompagnement des services de santé pour leur certification
- La mise en place de démarches de mutualisation de pratiques, outils et méthodes
- La mise en œuvre d'un système d'information adapté aux enjeux de la réforme notamment permettre l'interopérabilité et définir les références en matière de sécurité et fonctionnalités
- Mettre à disposition d'un tableau de bord national pour rendre compte aux partenaires sociaux et aux pouvoirs publics de la capacité collective à délivrer l'offre
- Identification de modalités communes de facturation pour une meilleure compréhension et cohérence des cotisations
- Lutte contre la pénurie médicale en améliorant l'utilisation du temps médical et l'attractivité du secteur
- Développement d'une gestion des emplois et des parcours professionnels de branche pour répondre aux besoins des services et aux enjeux de la réforme
- Soutenir les modes de coopération

L'ensemble de ces orientations est décliné au niveau local. Le rapport d'activités 2023 et les orientations 2024 vont illustrer le point d'avancement de l'APST18.

Le rapport annuel a été transmis aux membres avant l'assemblée générale. Les faits les plus marquants sont présentés en séance. Le rapport complet a été transmis à l'ensemble des adhérents et est disponible sur le site de l'APST18.

Les adhérents et les salariés suivis sont à des niveaux quasiment équivalents entre 2022 et 2023.

Le nombre de **personnes** avec un contrat actif chez un adhérent actif est de **63081**.

Le nombre d'**entreprises** adhérentes est de **5679**. A noter que la baisse des entreprises adhérentes est liée aux regroupements des 619 particuliers-employeurs sous une entité OGN.

Les caractéristiques des entreprises par secteur d'activités et par taille sont présentées en nombre d'entreprises et nombre de salariés suivis.

Cinq secteurs représentent 68 % du total des effectifs suivis : l'industrie manufacturière avec 20 % des salariés suivis puis le commerce (17 %), la santé humaine (16 %), l'administration publique (8 %) et enfin la construction (7 %).

Cette répartition est différente en nombre d'entreprises, le commerce arrive en premier puis la construction, l'industrie manufacturière, l'activité de soutien et la santé humaine.

L'administration publique est représentée essentiellement par des grosses structures d'où le nombre d'adhérents faible par rapport à l'effectif suivi. En revanche, la construction a beaucoup de petites structures d'où le nombre d'adhérents importants pour un effectif suivi plus faible.

Le suivi de santé et la prévention primaire auprès des travailleurs qui sont aujourd'hui maîtrisés et pilotés. 36 834 visites et entretiens infirmiers ont été nécessaires en 2023 pour assurer le suivi réglementaire et revoir certains travailleurs à une périodicité réduite compte tenu de leurs états de santé et leurs expositions : 32 623 salariés ou agents ont été vus en 2023.

Il est démontré qu'il existe un retard structurel de moins de 5 % avec 4,4 % de non-convoqués au 31/12/2023 grâce à une optimisation de la convocation et un taux d'absentéisme aux visites faible avec un niveau de professionnels de santé identique.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée générale la fragilité du système du fait de la pénurie médicale / professionnels de santé en France responsable d'un turn over important, d'une inflation forte des salaires pouvant mettre à mal les modèles économiques et d'une vraie difficulté pour les médecins sur la continuité du suivi de santé lors des orientations.

On note une hausse des salariés concernés par des **inaptitudes** par rapport à 2022 (430 en 2023 contre 393 en 2022). Cependant une précision doit être apportée au regard des salariés suivis. Bien que ce chiffre représente une légère augmentation par rapport aux années précédentes (375 en 2021 et 393 en 2022), il convient de le mettre en perspective avec le nombre total de personnes vues par l'APST18 ces années. En effet, une couverture accrue a permis à l'APST18 d'identifier et de traiter davantage de cas, permettant ainsi de maintenir un taux d'inaptitudes global relativement stable. 1728 personnes ont bénéficié d'un aménagement de poste. L'APST18 a intensifié ses efforts pour anticiper et réduire le risque de **désinsertion professionnelle** : le livret PDP transmis pour cette AG est l'illustration d'une maturité de cette organisation partenariale avec Cap emploi, le service médical de la CPAM et le service social de la Carsat pour sécuriser les parcours professionnels. L'adresse pdp@apst18.com a été rappelée. L'analyse des données relatives aux avis d'inaptitude entre 2021 et 2023 oriente vers des leviers d'efficacité des mesures mises en place.

3468 **actions en milieu de travail** ont été créés en 2023, la réglementation prévoit désormais que tous les 4 ans au minimum chaque entreprise dispose d'une action de prévention primaire et ait sa fiche d'entreprise mise à jour. L'illustration du retard au jour de l'AG montre qu'environ 50% sont couverts. La transformation de l'action en milieu de travail est désormais la prochaine étape pour que toutes les entreprises disposent d'expertises, de mesures et de conseils pertinents adaptés à chacune d'entre elles.

Les nouvelles technologies vont soutenir l'ensemble de ces évolutions. Les principaux projets qui soutiennent cette transformation sont cités : Cap Lab, Opticoach, relais prévention. Un zoom sur le risque chimique est réalisé pour annoncer de quelle manière l'APST18 proposera un soutien aux adhérents avec u prochain module complémentaire.

Pour finir, il a été rappelé que l'APST18 a été certifié en décembre 2023 Iso 9001 et que les équipes prépare la SPEC 2217 qui doit être présentée au plus tard en avril 2025.

2. Approbation des comptes

Le compte de résultat figure ci-après (résultat de 33 K€) et les principaux écarts ont été commentés :

COMPTE DE RESULTAT APST18

en K€

	2022	2023	VAR	
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 731	7 924	193	2,5%
SUBVENTIONS EXPLOITATION	17	0	-17	-100,0%
REPRISES PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	176	107	-69	-39,3%
AUTRES PRODUITS	0	0	0	-1,7%
PRODUITS EXPLOITATION	7 924	8 031	107	1,4%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 696	1 700	4	0,2%
IMPOTS ET TAXES	297	244	-53	-17,9%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	5 516	5 770	255	4,6%
DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	297	310	14	4,5%
AUTRES CHARGES	101	20	-81	-80,0%
CHARGES EXPLOITATION	7 907	8 045	138	1,8%
RESULTAT EXPLOITATION	17	-14	-31	-183,8%
PRODUITS FINANCIERS	19	77	58	297,5%
CHARGES FINANCIERES	11	9	-2	-18,7%
RESULTAT FINANCIER	8	68	60	724,0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25	54	28	112,4%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	60,1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	60,1%
IMPOT SUR LES BENEFICES	14	21	8	55,4%
RESULTAT	12	33	21	178,6%

Le chiffre d'affaires 2023 est supérieur à 2022 de 193 K€ avec des écarts prix et volume figurant ci-après :

	REEL 2022			REEL 2023			ECART PRIX	ECART VOLUME	ECART	AUGMENTATION TARIF
	NOMBRE	TARIF 2022	TOTAL €	NOMBRE	TARIF 2023	TOTAL €				
COTISATIONS ET ADHESIONS	70 397	103,40 €	7 279 093,25 €	69 450	107,40 €	7 458 956,05 €	281 589,68 €	-101 726,88 €	179 862,80 €	3,87%
ABSENCES	1 713	103,40 €	177 087,90 €	1 644	107,40 €	178 552,80 €	6 850,60 €	-7 385,70 €	-535,10 €	3,87%
INTERIMAIRES et INSERTION (visites + absences)	2 628	98,00 €	257 544,00 €	2 774	101,80 €	282 342,30 €	9 986,40 €	14 811,90 €	24 798,30 €	3,88%
TOTAL ACTIVITES ANNEXES			17 505,00 €			6 094,00 €			-11 411,00 €	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES			7 731 230,15 €			7 923 945,15 €	298 426,68 €	-94 300,68 €	192 715,00 €	

OP B.M.C.

On rappelle que les absences aux visites sont facturées au même tarif que les cotisations ce qui a permis une nette diminution des absences depuis plusieurs années.

Les autres écarts du compte de résultat entre 2022 et 2023 sont présentés :

Aucune subvention n'a été perçue en 2023 alors que en 2022, le projet « Brightmile » avait reçu un financement du FACT de 17 K€

La reprise de provisions clients douteux a baissé de 60 K€ d'où l'écart sur la ligne.

Concernant les autres achats et charges externes, on note une relative stabilité + 4 K€, les principaux écarts sont :

- o Energies + 29 K€ : une politique volontariste de réduction des consommations d'énergies est en place depuis 2022 avec une fermeture des centres au public le vendredi, des plages bloquées de température sur les centres de Bourges et Vierzon, des installations de Led. Une étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur les centres de Bourges et Vierzon est en cours
 - o Fournitures, petits équipements : - 38 K€
 - o Loyers : + 5 K€, le déménagement de St Satur a un impact sur les loyers. Cette hausse est compensée par des charges locatives beaucoup plus faibles
 - o Location de matériel : + 23 K€, le matériel informatique est passé en location
 - o Entretien des locaux : - 14 K€, la fermeture du vendredi a impacté l'année 2023 mais les coûts sont en augmentation pour 2024
 - o Maintenance informatique et copieurs : - 7 K€
 - o Assurances : + 5 K€
 - o Parution dans les journaux : - 17 K€ - pas de renouvellement des parutions type annuaires des communes ou communauté de communes
 - o Affranchissements, téléphone : + 6 K€
- Impôts et taxes : - 53 K€
- o Formation continue : - 35 K€, des formations ont dû être reportées en 2024 faute de formateurs d'où un budget formation professionnelle non atteint
 - o CVAE, CFE et taxes foncières : - 19 K€
-
- Salaires et charges sociales : + 255 K€ (le détail figure ci-après) A modifier

CHARGES DE PERSONNEL

en K€

	REEL 2022	REEL 2023	VARIATION	
MEDECINS	2 252	2 241	-11	-0,5%
ASSISTANTS MEDICAUX	796	833	36	4,6%
INFIRMIERS	809	935	126	15,6%
INTERVENANTS PREVENTION	708	783	75	10,6%
SUPPORT	908	942	34	3,8%
TOTAL	5 473	5 733	260	4,8%
FILIERE PREVENTION	4 565	4 791	226	5,0%
FILIERE SUPPORT	908	942	34	3,8%
TOTAL	5 473	5 733	260	4,8%
MEDECINS	15,18	14,10	-1,08	-7,1%
ASSISTANTS MEDICAUX	18,46	18,55	0,09	0,5%
INFIRMIERS	15,04	16,14	1,10	7,3%
INTERVENANTS PREVENTION	13,01	13,59	0,58	4,5%
SUPPORT	15,28	14,86	-0,42	-2,7%
TOTAL ETP	76,97	77,24	0,27	0,4%

Le nombre d'infirmiers a été augmenté et l'accord de branche a prévu une augmentation en 2023 du fait de l'inflation : 4 % d'augmentation a été appliquée.

La ligne dotations/amortissements et provisions ont augmenté de 14 K€

- o Amortissements : - 21 K€
- o Provisions clients douteux : + 35 k€

Un membre salarié questionne sur la pertinence d'avoir recours à un organisme extérieur pour le recouvrement des créances. La discussion aboutit au non-recours de cette possibilité au vu de l'obligation d'adhésion à l'APST, seul service de santé au travail du département du Cher

Les autres charges ont diminué de 81 K€

- o Pertes sur créances irrécouvrables : - 81 K€

Les produits financiers ont été particulièrement intéressants sur 2023 du fait de l'augmentation du taux de rémunération des placements : + 58 K€

COMPTE DE BILAN APST18

en K€

	2022	2023	VAR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15	9	-6
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 778	1 626	-152
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16	16	0
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	455	526	71
AUTRES CREANCES	117	72	-45
DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	3 362	3 528	166
TOTAL ACTIF	5 743	5 777	34
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	3 932	3 963	31
RESULTAT DE L'EXERCICE	12	33	21
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0
DETTES FINANCIERES	422	313	-109
DETTES FOURNISSEURS	107	137	30
AUTRES DETTES	1 271	1 331	60
TOTAL PASSIF	5 743	5 777	34

Concernant les variations des comptes de bilan :

- Immobilisations nettes : - 158 K€
 - o Amortissements : 249 K€
 - o Nouvelles acquisitions en 2023 : 91 K€ (matériel médical + matériel informatique)
- Créances clients : + 71 K€
- Autres créances : - 45 K€ (Etat)
- Placements et soldes bancaires : + 166 K€
- Capitaux propres : Résultat exercice précédent + droits d'entrée 2023
- Dettes financières : remboursements emprunts
- Dettes fournisseurs presque stables
- Autres dettes : + 60 K€ charges de personnel et charges sociales à fin décembre + TVA

Résolution 1

Le projet de service présenté est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

OPV BDO

Le commissaire aux comptes a fait parvenir le rapport général et spécial dans lequel sont mentionnées les conventions réglementées portées à la connaissance de l'assemblée générale.

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions qui y sont mentionnées.

Résolution 2

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport global d'activité et du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces comptes font apparaître un excédent de **32 602.55€**.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est mise au vote :

Cette résolution est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2023

Résolution 3 :

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat s'élevant à **32 602.55 €** au poste « réserve projet associatif »

- Réserve avant affectation	2 623 187.08€
- Affectation du résultat	32 602.55€
- Réserve après affectation	2 655 789.63€

Cette résolution est mise au vote :

Cette résolution est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 :

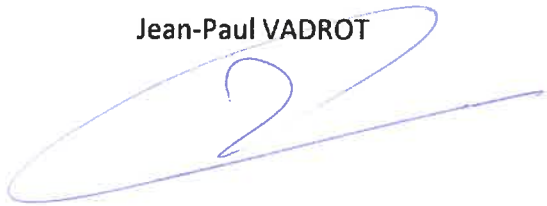
L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution a été mise au vote en même temps que les comptes annuels et est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 13h20.

Le Président,

Jean-Paul VADROT



Le Secrétaire de séance,

Bruno MONTAIGNE



ANNEXE : NOMBRE DE VOIX

Total des voix adhérents à date de l'assemblée générale : 6094

N° adhérent	ADHERENT	PARTICIPATION	Nbre VOIX
L581	AVIGNON CERAMIC	PRESENT	2
L79307	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ANIMATION	PRESENT	1
L81030	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ANIMATION	PRESENT	1
101033	EAF	PRESENT	1
L31449	EXPAN VIERZON	PRESENT	2
L3090	FFB DU CHER	PRESENT	1
L23790	COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIFMPIQUE ET SPORTIF	PRESENT	1
L81155	LES MENUISERIES D'AUXIGNY	PRESENT	1
L5512	AUXITROL	PRESENT	5
L80348	LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	PRESENT	1
L381	SECOURS CATHOLIQUE	PRESENT	1
L4117	PAPETERIES GATINAUD	PRESENT	1
L73095	MANPOWER	PRESENT	1
L309	MANPOWER	PRESENT	5
L77760	INICEA	PRESENT	1
L3691	SAR ROBINEAU	POUVOIR	1
JTVYAN	PHARMACIE PORTE MUTIN	POUVOIR	1
L70131	SARL APG	POUVOIR	1
L4626	CCA HOLDING PEUGEOT	POUVOIR	1
L71425	CCA HOLDING PEUGEOT	POUVOIR	1
L1084	CCA HOLDING PEUGEOT	POUVOIR	1
L79687	C'EST POSSIBLE AUTREMENT	POUVOIR	1
100408	ROCHER Gérard	POUVOIR	1
L31110	PHARMACIE PAUL HAZARD	POUVOIR	1
L77219	EURL MAURET	POUVOIR	1
L79301	ASSOCIATION OREC 18	POUVOIR	1
L2751	SAS RATEAU	POUVOIR	1
L80012	LE FLOROINE	POUVOIR	1
L32059	COGEP	POUVOIR	1
100824	SAGI SEC	POUVOIR	1

Signature

L4260	MACIF BOURGES	POUVOIR	1
L78095	ALTA CONSTRUCTIONS	POUVOIR	1
L3100	SNC FEUILLARD	POUVOIR	1
FJJMD	ENGLISH BERRY	POUVOIR	1
L73847	AR MOD	POUVOIR	1
L76148	PRESTAMED	POUVOIR	1
L80719	MACC	POUVOIR	1
L77072	CIZETA MEDICALI France	POUVOIR	1
L81308	CAP EXPRESS	POUVOIR	1
L3007	APAS BTP DU CHER	POUVOIR	1
L76740	ZEP INDUSTRIES	POUVOIR	1
L21936	PROMETHEE CHER - Mme PETIT Carole	POUVOIR	1

